

## Association suisse de physiothérapie (physioswiss)



### Demandes de soutien financier à la Commission de la recherche

### Conditions

---

La Commission de la recherche de physioswiss entre en matière sur les demandes de soutien financier aux conditions suivantes :

#### Remarques générales

- Le requérant\* est actif dans la recherche en physiothérapie. Il doit être physiothérapeute et membre de physioswiss, l'Association suisse de physiothérapie.
- Le requérant doit être largement impliqué dans le projet de recherche.
- Si une évaluation de la Commission d'éthique est nécessaire, le requérant doit présenter ou remettre plus tard la décision de la Commission cantonale d'éthique concernée. Le paiement de la subvention allouée est effectué après une décision positive de la Commission cantonale d'éthique.
- La demande déposée respecte les critères formels présentés à la page 3.
- S'il s'agit d'un travail destiné à valider un cursus de formation, le requérant doit l'indiquer.
- Seuls les projets délimités et décrits avec clarté seront soutenus. Un projet de PhD sera soutenu à condition que l'un de ses sous-projets soit clairement décrit.

#### Frais couverts

- Une somme maximale de CHF 10'000.- sera allouée au projet de recherche.
- En règle générale, seule une partie des frais est subventionnée.
- physioswiss subventionne aussi bien de nouveaux projets que des sous-projets ajoutés a posteriori à des projets en cours.
- physioswiss contribue aux coûts liés aux publications en accès libre.
- Le budget joint doit indiquer clairement les domaines du projet pour lesquels un soutien est demandé.

\* Conformément au principe constitutionnel de l'égalité des sexes, toute désignation de personne, de statut ou de fonction concerne indifféremment l'homme ou la femme.

## Conditions pour les demandes de soutien à la commission de la recherche

### Frais non couverts

- Les frais relatifs à l'utilisation de l'infrastructure d'une institution, d'un cabinet ou d'un laboratoire ne sont pas financés.
- Les frais relatifs à la présentation à des congrès ne sont pas pris en charge.
- Les frais déjà couverts ne sont pas financés. Toute demande de soutien financier faite auprès d'autres institutions, tout comme les montants déjà obtenus, doivent être signalés.

### Critères d'évaluation

La qualité scientifique du projet constitue le critère principal lors de l'évaluation de la demande. Les principaux critères de qualité sont les suivants:

- Importance scientifique et actualité du projet
- Caractère innovant du projet
- Choix de la méthode
- Production scientifique du demandeur au moment de la demande
- Compétence du groupe de recherche dans le domaine en question
- Faisabilité du projet
- Réflexions du requérant sur la mise en œuvre des résultats dans la pratique.

### Obligations

Les auteurs des projets subventionnés s'engagent à :

- Présenter un rapport final (3 pages A4 max.) ou une copie de la publication.
- Déposer un abstract pour le congrès national une fois l'étude terminée. (L'abstract sera évalué au même titre que tous les autres abstracts)
- Publier le travail subventionné par physioswiss sous une forme appropriée dans physioactive, le magazine de l'association.
- Faire en sorte de publier les résultats dans des revues en accès libre.

### Remarque finale

Pour le reste, le « Règlement du Fonds de la recherche en physiothérapie de l'Association suisse de physiothérapie » s'applique.

## Conditions pour les demandes de soutien à la commission de la recherche

### Critères de forme des documents

Totalement 30 pages A4 max.

- 1 Lettre d'accompagnement de la demande**
- 2 Page de titre**
  - Titre
  - Requéérant
  - Co-requéérant
  - Direction de l'étude
  - Cabinet/institut/clinique
  - Autres instituts
  - Lieu, date, signature
- 3 Abstract (½ page A4 max.)**
- 4 Protocole d'étude (si possible conformément au modèle de la Commission cantonale d'éthique)**
- 5 Verdict de la Commission cantonale d'éthique**
- 6 Lettre de soutien de l'institution partenaire**
- 7 CV du requérant**  
(max. 1 page A4, tabulaire, professionnel)
- 8 Liste des publications et présentation de la production du requérant**
- 9 CV des co-requéérants**  
(max. 1 page A4, tabulaire, professionnel)
- 10 Budget**  
Le budget est structuré en fonction des éléments suivants :
  - Frais de matériel
  - Frais de personnel
  - Frais divers(inclure les informations relatives à la somme des frais déjà couverts, les demandes en cours et le montant demandé, ainsi que d'éventuelles offres relatives aux frais de matériel.)

Les documents seront remis au Secrétariat général de physioswiss en version PDF (un seul document): [info@physioswiss.ch](mailto:info@physioswiss.ch), Objet : « Demande de soutien financier pour un projet de recherche ».